



DECRYPTAGE

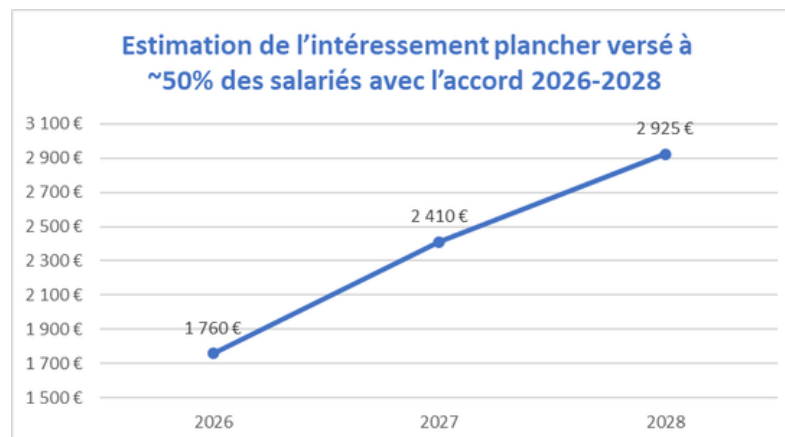
ACCORD INTÉRESSEMENT 2026-2028

Augmentation des montants versés

Dès l'an prochain, l'intéressement versé progressera d'au moins 1140€ pour environ 50% des salariés (en dessous de 6 K€ par mois), et jusqu'à +1550€ pour les plus hauts salaires.

En 2029 (au titre de l'année 2028), sa progression par rapport au montant versé en 2026 (au titre de l'année 2025) sera d'environ +2300€ pour environ 50% des salariés, et jusqu'à +3200€ pour les plus hauts salaires (estimations selon les chiffres connus au moment de la signature).

Au moins
1 140€ de plus
l'an prochain



Pour rappel l'intéressement de l'année n est versé l'année n+1

Meilleure visibilité, meilleure prévisibilité

Dans l'accord précédent, malgré l'atteinte par la plupart des sociétés des objectifs de ROC, l'écroulement par rapport à la masse salariale a provoqué une baisse continue de l'intéressement alors que les résultats battaient des records chaque année.

Ces contraintes ont entraîné un manque à percevoir de 44M€ sur le montant versé en 2025 et même 58M€ sur le montant versé cette année.

Ce nouvel accord vous garantit une enveloppe P+I sans les effets de seuils et se base sur le même indicateur financier Groupe que celui utilisé pour calculer les dividendes.

Compensation entre intéressement et participation

L'enveloppe globale étant fixée par les seuls résultats du Groupe Thales, toute variation de la participation sera compensée par l'intéressement.

Cela rendra inopérants certains mécanismes d'optimisation que la direction pouvait être tentée d'utiliser en procédant à des déductions de frais qui venaient jusqu'ici baisser l'enveloppe de participation.

Chaque salarié bénéficie de ce nouvel accord parce que les sections CFDT ont voté pour le signer.

Pour faire entendre votre
voix sur les accords

Pour toutes questions, contactez les élus CFDT de votre site.

<https://www.cfdt-thales.com>

